

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2018 - 020

Délibération N° DEL 2018_6_2

Séance du 12 novembre 2018

Date de convocation : 29/10/2018

L'an deux mille dix huit , le 12 novembre à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, JOUVE Gilbert, MILLOT Lukas.

Etait excusé : M STERN André

Objet de la délibération : Avenant Contrat de maintenance des logiciels

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a approuvé le nouveau contrat établi par la société JVS MAIRISTEM pour la maintenance des logiciels de gestion communale. Compte tenu des réformes intervenues récemment, notamment au niveau gestion des payes et des listes électorales, il faut réviser le montant du contrat initial.

Il présente l'avenant au contrat établi par la société JVS MAIRISTEM qui prévoit une augmentation de 223 € HT pour l'accès aux modules nécessaires à la nouvelle réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du document présenté et délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant au contrat L20190101-18215 relatif à l'ajout de fonctionnalités devenues indispensables suite aux récentes réformes.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

Fait à Roussieux le 12 novembre 2018

Le Maire,
Didier GIREN